



En l'honneur des Ministres

**ARRETE MINISTERIEL N°25/CAB/VPM/MININTERSEC/EB/001/2016
DU 23 JAN 2016 PORTANT ENREGISTREMENT D'UN PARTI POLITIQUE**

LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'INTERIEUR ET SECURITE :

Vu telle que modifiée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2003, spécialement en ses articles 6 et 93 ;

Vu la Loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des Partis Politiques, spécialement en ses articles 10 à 14 ;

Vu l'Ordonnance n°014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vices Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°15/014 du 21 mars 2015 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°15/015 du 21 mars 2015 portant les attributions des Ministres ;

Vu la demande d'enregistrement introduite en date du 22 janvier 2016 par Messieurs RUSOTA MUSUMBUKO François, Secrétaire Général, YOKO YAKEMBE, Secrétaire Général Adjoint, KIKOKA TONI Honoré, Secrétaire Général Adjoint, LONUJI LUNGHE Raphaël, Secrétaire Général Adjoint, MUSAGA PHASU Madeleine, Secrétaire Général Adjoint et VAHAMNYITI MUKESYA YIRA Jean Chrystophe, Secrétaire Général Adjoint du parti politique dénommé Mouvement Social pour le Renouveau, en sigle « M.S.R. » ;

Considérant la décision d'homologation du 26 novembre 2015 du Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe sous RC-112317 ;

Attendu qu'il appert, après examen, que le dossier tel que présenté est conforme aux présents de la Loi en vigueur ;

Que par conséquent, il y a lieu d'enregistrer

ARRETE :

Article 1 : Est enregistré le parti politique dénommé, **Mouvement Social pour le Renouveau**, en sigle « **M.S.R.** ».

Article 2 : Le **Secrétaire Général aux Relations avec les Partis Politiques** est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

23 JAN 2016


Evariste BOSHA